



SERVICE COMPTABILITÉ

**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 16.266**

**DECISION**  
***Concernant la fixation des tarifs spécifiques***  
***aux actions Ville d'Art et d'Histoire***  
**==°=°=°=°=**

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°13/178 en date du 29 mars 2013 fixant les tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire, rendue exécutoire le 03 avril 2013,

. Vu la décision DC N°15/346 en date du 29 juillet 2015 fixant les tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire, rendue exécutoire le 31 juillet 2015,

**DECIDE**

- de modifier les tarifs relatifs aux actions Ville d'Art et d'Histoire comme suit :

<b><u>LIVRES</u></b>	
- L'Aventure des Objets	20,00 €
<b><u>CATALOGUES – EXPOSITION « SALON D'AUTOMNE »</u></b>	
- Participants du Salon d'Automne	1,00 €
- Public	2,00 €
<b><u>ATELIERS PEDAGOGIQUES</u></b>	
- Intervenant interne	4,00 €
- Intervenant extérieur	6,00 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 335 du Budget Communal.

**Fait à ROYAN, le 21 juin 2016**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 juin 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO